



**commissaire
aux comptes**

AML AUDIT & CONSEIL

Expert-comptable - Commissaire aux comptes



Compagnie des Conseils
et Experts Financiers

Julio Sergio AMARAL
DEA ès Sciences Economiques
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
sur les comptes annuels**

ETABLISSEMENT SAINT ADJUTOR

Présenté à l'Assemblée Générale appelée
à statuer sur les comptes de l'exercice clos le
31 AOUT 2019

54 Rue des Marzelles
27200 VERNON



Société inscrite à l'Ordre des Experts-Comptables de Paris et Membre de la Compagnie des Commissaires aux comptes de Paris

AML AUDIT ET CONSEIL – SAS au capital de 10.000 € - RCS Paris 838 832 301 – APE : 6920 Z – TVA : FR 16 838 832 301
91 rue du Fbg. St. Honoré – 75008 PARIS – Tél. 06 07 29 01 58 – julioamaral@larama.fr

ETABLISSEMENT SAINT ADJUTOR
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 AOUT 2019

Opinion sur les comptes annuels

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ETABLISSEMENT SAINT ADJUTOR relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 9 janvier 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour la présentation d'ensemble des comptes.

Nous nous sommes assurés de la correcte information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie du Covid-19 et que, conformément aux dispositions de l'article L. 832-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'association au 31/08/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Covid-19.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté en date du 9 janvier 2020 et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous avons obtenu la confirmation que les événements et les éléments liés au Covid-19 connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes feront l'objet d'une communication de la direction à l'assemblée.

Responsabilités de la direction

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider ou de cesser l'activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Signé électroniquement le 12/06/2020 par
Julio Sergio Amaral Gonzalez

Fait à Paris, le 8 juin 2020



Le commissaire aux comptes

AML AUDIT ET CONSEIL

Julio AMARAL

Membre de la Compagnie Régionale de PARIS

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/08/19	Net au 31/08/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom	16 397	16 397		
Immobilisations corporelles				
Terrains	102 840	100 266	2 574	2 917
Constructions	5 802 128	3 057 722	2 744 406	2 905 827
Installations techniques, matériel et outillage	1 280 847	1 181 528	99 319	72 764
Autres immobilisations corporelles	337 589	336 816	773	928
Immob. en cours / Avances et acomptes	663 035		663 035	
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	8 202 836	4 692 728	3 510 108	2 982 436
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 000		1 000	10 090
Créances				
Usagers et comptes rattachés	23 019	12 640	10 378	7 297
Autres créances	21 393		21 393	9 199
Divers				
Valeurs mobilières de placement				300 000
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	4 083 482		4 083 482	3 687 791
Charges constatées d'avance	59 322		59 322	48 623
ACTIF CIRCULANT	4 188 216	12 640	4 175 576	4 063 001
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	12 391 052	4 705 369	7 685 683	7 045 437

Bilan

	Net au 31/08/19	Net au 31/08/18
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	4 570 509	4 044 770
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	49 281	49 281
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	409 849	525 739
Subventions d'investissement	247 669	273 733
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	5 277 308	4 893 523
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques	128 080	129 249
Provisions pour charges	605 966	742 861
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	734 046	872 110
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>	732 985	946 332
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	732 985	946 332
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4 400	6 700
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	298 616	170 590
Dettes fiscales et sociales	123 611	119 195
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	361 797	
Autres dettes	18 198	22 264
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	136 722	14 724
DETTES	1 674 330	1 279 804
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	7 685 683	7 045 437



COMPTE DE RESULTAT

SAINT-ADJUTOR

	du 01/09/18 au 31/08/19 12 mois	%	du 01/09/17 au 31/08/18 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT						
PRODUITS DES PRESTATIONS DE L'ETABLISSEMENT	2 016 608,48		2 070 367,30		-53 758,82	-2,60
Produits des prestations de l'établissement	2 016 608,48		2 070 367,30		-53 758,82	-2,60
RESSOURCES PUBLIQUES	1 161 135,50		1 217 495,96		-56 360,46	-4,63
Participations Etat et collectivités publiques	1 087 164,13		1 107 758,88		-20 594,75	-1,86
Subventions de fonctionnement autres que participations	73 971,37		109 737,08		-35 765,71	-32,59
AUTRES PRODUITS	104 970,69		129 255,64		-24 284,95	-18,79
Produits des activités annexes	70 292,96		72 676,47		-2 383,51	-3,28
Autres produits de gestion courante	32 991,80		33 734,53		-742,73	-2,20
Produits financiers	1 685,93		22 472,91		-20 786,98	-92,50
Reprises amortissements et provisions			371,73		-371,73	-100,00
TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT	3 282 714,67		3 417 118,90		-134 404,23	-3,93
CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT						
COÛT DE PERSONNEL	1 320 022,03		1 300 095,24		19 926,79	1,53
Coût du personnel	1 320 022,03		1 300 095,24		19 926,79	1,53
AUTRES COÛTS	1 724 813,92		1 639 431,04		85 382,88	5,21
Consommations	859 755,38		819 301,29		40 454,09	4,94
Services extérieurs	503 836,89		471 383,42		32 453,47	6,88
Autres services extérieurs	123 891,63		115 643,43		8 248,20	7,13
Autres impôts, taxes et assimilés	8 210,09		6 555,56		1 654,53	25,24
Autres charges de gestion courante	2 076,78		1 520,53		556,25	36,58
Charges financières	17 870,75		22 698,96		-4 828,21	-21,27
Dotations aux amortissements et provisions	209 172,40		202 327,85		6 844,55	3,38
TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT	3 044 835,95		2 939 526,28		105 309,67	3,58
RESULTAT COURANT	237 878,72		477 592,62		-239 713,90	-50,19
Produits exceptionnels	171 970,41		272 766,30		-100 795,89	-36,95
Charges exceptionnelles			224 619,68		-224 619,68	-100,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL	171 970,41		48 146,62		123 823,79	257,18
EXCEDENT OU PERTE	409 849,13		525 739,24		-115 890,11	-22,04

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : SAINT-ADJUTOR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2019, dont le total est de 7 685 683 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 409 849 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2018 au 31/08/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/08/2019 par le(s) dirigeant(s) de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans





Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

 **Faits caractéristiques****Autres éléments significatifs**

Objet de l'association : "promouvoir et favoriser par tous moyens appropriés, l'éducation physique, morale, intellectuelle et religieuse au sein des différentes activités de l'établissement"

L'association ne valorise pas le bénévolat.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 397			16 397
Immobilisations incorporelles	16 397			16 397
- Terrains	102 840			102 840
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	5 286 359			5 286 359
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	515 769			515 769
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 219 679	61 168		1 280 847
- Installations générales, agencements aménagement divers	27 488			27 488
- Matériel de transport	6 098			6 098
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	304 003			304 003
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		663 035		663 035
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	7 462 236	724 203		8 186 439
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	7 478 632	724 203		8 202 836

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 397			16 397
Immobilisations incorporelles	16 397			16 397
- Terrains	99 923	343		100 266
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	2 449 157	153 257		2 773 180
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	447 144	8 163		284 542
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 146 915	34 614		1 181 528
- Installations générales, agencements aménagements divers	27 488			27 488
- Matériel de transport	6 098			6 098
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	303 075	155		303 230
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	4 479 800	196 532		4 676 332
ACTIF IMMOBILISE	4 496 196	196 532		4 692 728

Notes sur le bilan

Les opérations s'analysent comme suit :

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire		196 532	196 532
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice		196 532	196 532
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés			
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice			

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 103 734 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	23 019	23 019	
Autres	21 393	21 393	
Charges constatées d'avance	59 322	59 322	
Total	103 734	103 734	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Interets courus a recevoir	7 101
Total	7 101

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions	742 861		136 895		605 966
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	129 249		1 169		128 080
Total	872 110		138 064		734 046
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles			138 064		

Le montant de l'engagement retraite à la clôture au 31/08/2019 est de 128.079,70 € provisionné intégralement. Une reprise de 1169.01 € a été comptabilisée sur l'exercice.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 669 930 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	732 985	166 689	566 296	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	296 616	296 616		
Dettes fiscales et sociales	123 611	123 611		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	361 797	361 797		
Autres dettes (**)	18 198	18 198		
Produits constatés d'avance	136 722	136 722		
Total	1 669 930	1 103 634	566 296	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	213 347			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fres achats f.gx non parv	33 584
Provision cp	25 129
Charges sociales prov cp	8 142
Etat charges à payer	41 808
Divers charges à payer	7 545
Total	116 207

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées avance	59 322		
Total	59 322		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés avance	136 722		
T.a.collectée à affecter	71 528		
Total	208 250		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 4 076 euros

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		5 127
Subventions d'investissement virées au résultat		26 064
Provisions pour risques et charges		138 064
TOTAL		169 256

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
Avals et cautions	
Autres engagements reçus	
Legs nets à réaliser	
Total	

Lors de la souscription du prêt 217029004409 par l'acte en date du 27/02/2008 et son avenant du 16 novembre 2014 pour un montant de 2 000 000 €, l'avenant du 2 février 2017 a ramené le montant du prêt à 1 160 918.65 €. Le Conseil Général de l'Eure ainsi que le Conseil Régional de Haute-Normandie ont apporté leur cautionnement, chacun à hauteur de 50% de l'encours du prêt soit 580 549 €. Le capital restant dû au 31/08/2019 s'élève à 732 985.03 €.